

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 6 décembre 2011

18 h 30

- St Barthélémy le Meil -

**Demande de subventions diverses
Transfert des pouvoirs de police**

SOMMAIRE

I – ADMINISTRATION GENERALE	4
1. Rapports d'activités 2010 de la Communauté de communes	
2. SCOT : accord de principe au SMEOV	
3. Validation de la démarche dans le cadre du futur CDRA VALDAC	
4. Modification de la valeur faciale des titres restaurant	
II – VOIRIE COMMUNAUTAIRE	6
1. Transfert des pouvoirs de police	
III – EAU & ASSAINISSEMENT	6
1. Demande de subvention complémentaire au Conseil Général de l'Ardèche	
2. Demande de subvention Avenue de Jagornac/Libération/Place du Serre	
3. Délibération d'attribution du marché de travaux d'extension des réseaux sur Les Nonières, St Christol, St Michel et St Cierge	
4. Mise en enquête publique pour les captages de l'Enfer, du Grand Bouveron et des Vernets situés sur la commune de St Julien Labrousse	
IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8
1. Demande de subvention pour le séminaire luxe et innovation	
2. Plan de financement 3 ^{ème} tranche ZA d'Arice	
3. Attribution du marché de construction de la pépinière d'entreprises	
V – TRANSPORTS	10
1. Modification de la convention avec le Conseil Général de l'Ardèche et reconduction du service de transport à la demande et des conventions	
VI – CULTURE	10
1. Demande de subvention pour le Chemin des Cinq Sens	
2. Demande de subvention pour le Festival des Articulés	
3. Attribution aux porteurs de projet dans le cadre de la Fête de la Science	
4. Reversement de subventions dans le cadre des Exposciences 2011	
5. Projet Comenius Regio	
6. Demande de subvention à la DRAC pour un projet Ecoles / Médiathèque	
VII – FINANCES	12
1. Décisions modificatives	
2. Amortissement des frais d'études	
3. Approbation du tableau définitif des charges transférées 2011	
4. Approbation du tableau provisoire des charges transférées 2012	
5. Admission en non-valeur	
6. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs	
VIII – QUESTIONS DIVERSES	14
IX – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	14

Date de la convocation : 28 novembre 2011

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Gérard CUMIN, , M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés : M. Roger PERRIN pouvoir à M. Daniel BERTHIER, M. Pierre CROS pouvoir à M. le Dr CHABAL, Mme Karine ARNAUD pouvoir à Mme Nathalie MASSON, Mme Sophie FONTANEL pouvoir à Mme Monique PINET, M. Marcel COTTA représenté par M. Sébastien JOUANARD, Mme Amandine SALLES représentée par Mme Fabienne ARNAUD, M. Marc CHOUTEAU représenté par M. René FAURE, Mme Annie FAURE représentée par M. Jean-Luc PLANTIER, Mme Magali FOURET pouvoir à M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Christophe VOLLE représenté par M. Yvan BLACHIER.

Absents excusés : M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Ernest HELMSTETTER.

Absent : M. Emile ARNAUD, M. Richard FREYDIER, M. Raymond BOURDELY, M. Jérôme MASSON.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure ASTIER.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur technique de la CCPC
- Christian FEROUSSIER, Directeur du développement et de l'Arche des Métiers
- Anne-Lucie COSTE, secrétaire CCPC

M. le Président ouvre la séance en remerciant la commune de Saint Barthélemy le Meil et plus particulièrement son maire d'accueillir le conseil communautaire.

M. le Maire de St Barthélemy le Meil souhaite la bienvenue aux délégués pour ce dernier conseil communautaire 2011 avant les fêtes.

M. le Président introduit les thèmes abordés lors de cette séance.

I - Administration générale

1. Rapports d'activités 2010 de la Communauté de communes :

M. le Président précise que le rapport d'activités sera joint avec le compte-rendu de cette séance du conseil et que les délégués pourront par la suite demander des explications complémentaires.

Il explique que le rapport d'activités est un document obligatoire pour les intercommunalités. Celui-ci retrace :

- dans une première partie, l'organisation et le fonctionnement général de la Communauté de communes.
- dans une deuxième partie, les actions menées par les services en 2011 à travers toutes les compétences confiées à la CCPC.

M. le Président demande si des questions doivent être abordées et passe au thème suivant.

2. SCOT, accord de principe au SMEOV :

M. le Président rappelle au conseil l'étude Schéma de Cohérence Territoriale réalisée par le bureau d'études KPMG et sa présentation au conseil communautaire du 12 mai dernier.

M. le Président expose que le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) est un document d'urbanisme qui permet à un territoire de maîtriser son organisation spatiale et de décider de ses grandes orientations d'aménagements, notamment en matière de logement, foncier, infrastructures sur une période de 20-25 ans. Sans SCOT, les communes s'exposent à l'horizon 2017 à ne plus pouvoir décider de leurs aménagements.

Pour poursuivre la démarche, le SMEOV a besoin de l'accord de toutes les intercommunalités.

M. le Président souligne que des SCOT de dimension importante dans la Vallée du Rhône se mettent en place autour de notre territoire et qu'il faut être prêt.

M. le Président propose de donner un accord de principe sur l'engagement du SMEOV à entreprendre la phase de préfiguration du SCOT, avant le transfert de la compétence au SMEOV.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner un accord de principe sur l'engagement de la phase de préfiguration du SCOT.

3. Validation de la démarche dans le cadre du futur CDRA VALDAC :

Monsieur le Président expose au conseil que le contrat de Développement Valence Drôme Ardèche Centre arrivera à son terme le 29 novembre 2012. A ce sujet, la Région propose une suite de ce contrat sur la même durée (6 ans) avec une convention financière de centralité pour Valence Agglo.

Il précise que le SMEOV sera toujours pilote du CDRA avec l'organisation actuelle autour des chargés de mission.

Il indique que pour la gouvernance, chaque intercommunalité pourra siéger dans les réunions sur le travail de réflexion. Il propose que ce soit M. Raymond FAYARD qui représente la Communauté de communes.

M. Jeannot MONTREVEL demande s'il est possible de connaître la somme qui a été allouée à la CCPC ou aux communes membres grâce au précédent contrat VALDAC.

M. le Dr CHABAL indique qu'il est en effet intéressant de le savoir et propose de communiquer les chiffres ultérieurement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Se prononce favorablement pour l'élaboration d'une candidature à un nouveau CDDRA comportant une CFAC sur le périmètre de VALDAC avec une clause de révision;**
- **Désigne M. Raymond FAYARD pour représenter la Communauté de communes du Pays du Cheylard dans le cadre de la préparation de ce futur CDDRA et de la CFAC;**
- **Demande au comité de pilotage et au SMEOV d'étudier la définition du futur portage et du futur mode de gouvernance pour la phase de réalisation du CDDRA en concertation avec les intercommunalités du territoire de VALDAC.**

4. Modification de la valeur faciale des titres restaurant :

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE, Directrice de la Communauté de communes.

Mme FAURE rappelle au conseil la mise en place de titres restaurant depuis le 1^{er} janvier 2009 et la participation pour moitié de la Communauté de communes au montant unitaire de ces titres, l'autre moitié restant à la charge du personnel. Elle indique que la valeur faciale actuelle est de 2 euros.

A la demande des agents, il est proposé que la valeur faciale des titres restaurant passe à 3 euros à partir du 1^{er} janvier 2012, la participation à 50% de la Communauté de communes n'étant pas modifiée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer la valeur faciale des titres restaurant à 3 euros à partir du 1^{er} janvier 2012 et de conserver les autres règles instituées lors de la mise en place des titres restaurant.

II – Voirie communautaire

1. Transfert des pouvoirs de police :

M. FAYARD, chargé de la voirie communautaire, indique qu'à plusieurs étapes, des transferts de diverses voiries ont été réalisés : voie CFD, voirie des zones d'activités.

Il précise que suite à la loi de réforme des collectivités territoriales, l'article L 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de transférer des pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre en ce qui concerne le domaine de la voirie.

M. FAYARD souligne que cela permettra une harmonisation dans la gestion de la police, notamment la prise d'arrêtés et la signalisation.

M. Maurice SANIEL demande des précisions sur les termes de ce transfert et indique que pour la population, il est plus difficile de transmettre des doléances au Président de la Communauté de communes qu'à un élu de proximité tel que le maire.

M. FAYARD spécifie que ce transfert sera soumis à l'accord de toutes les communes membres par voie de délibération.

Le Conseil communautaire, par 36 voix pour et 1 contre, décide d'accepter le transfert des pouvoirs de police pour l'ensemble de la voirie communautaire.

III – Eau & Assainissement

1. Demande de subvention complémentaire au Conseil Général de l'Ardèche :

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge de cette compétence.

M. FAYARD expose qu'il nous a été possible de présenter un dossier de subvention complémentaire pour les extensions de réseau d'eau potable réalisées sur les communes de St Julien Labrousse et Les Nonières. Il indique que l'estimatif des travaux s'élève à 147 994,22 € ht.

Il propose de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat Terre d'Eau.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet d'extension du réseau d'eau potable sur le quartier de Fialy à St Julien Labrousse et sur le quartier de Prévencières aux Nonières s'élevant à la somme totale de 147 994,22 € ht et sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau.

2. Demande de subvention Avenue de Jagornac/Libération/Place du Serre:

M. FAYARD explique que suite aux travaux de l'Avenue de Chabannes, la poursuite des travaux sur l'Avenue de la Libération, Avenue de Jagornac et Place du Serre doivent être engagés.

Il rappelle que pour cette deuxième tranche, la Communauté de communes a délégué l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage à la Commune du Cheylard, puisque cette dernière va également réaliser les travaux d'aménagement de traversée de ville. Toutefois, concernant les demandes de subventions éventuelles, c'est à la Communauté de communes de constituer les dossiers et par la suite de percevoir les subventions.

Il indique que le montant total de l'opération a été estimé à 430 000 € ht et propose de recourir aux financements les plus larges: Etat (DETR), Conseil Général et Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de travaux sur l'Avenue de la Libération, Avenue de Jagornac et Place du Serre et sollicite les subventions les plus élevées auprès des éventuels financeurs.

3. Délibération d'attribution du marché de travaux d'extension des réseaux sur Les Nonières, St Christol, St Michel et St Cierge :

M. FAYARD informe le conseil qu'un marché de travaux a été lancé en 4 lots correspondant aux travaux suivants :

- Lot 1 : Les Nonières – Extension AEP vers les Prévenchères.
- Lot 2 : St Michel D'Aurance – Extension AEP vers le Mazel / déplacement de conduite / extension vers le Soulage (tr. conditionnelle).
- Lot 3 : St Cierge Sous le Cheylard - Déplacement de conduite AEP / extension AEP et EU sous le village (tr. conditionnelle).
- Lot 4 : St Christol – Maillage au Quartier de Ponsiac et desserte du cimetière.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 – Les Nonières – Extension AEP vers les Prévenchères	HILAIRE Jean et Fils	64 954,80 € ht
Lot 2 – St Michel D'Aurance – Extension AEP vers le Mazel / déplacement de conduite / extension vers le Soulage (tr. conditionnelle)	SAUR France	28 500,00 € ht
Lot 3 – St Cierge Sous le Cheylard - Déplacement de conduite AEP / extension AEP et EU sous le village (tr. conditionnelle)	HILAIRE Jean et Fils	14 440,00 € ht
Lot 4 – St Christol – Maillage Quartier de Ponsiac et desserte du cimetière	SAUR France	12 250,00 € ht

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer les marchés avec les titulaires retenus.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du marché aux entreprises indiquées ci-dessus et autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues selon les lots définis.

4. Mise en enquête publique pour les captages de l'Enfer, du Grand Bouveron et des Vernets situés sur la Commune de St Julien Labrousse:

M. FAYARD explique que la Communauté de communes a été destinataire des rapports géologiques réalisés pour les captages de l'Enfer, du Grand Bouveron et des Vernets situés sur la commune de St Julien Labrousse.

Il convient maintenant de lancer les procédures de mise en enquête publique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de demander le lancement des enquêtes publiques dans le cadre de la régularisation des captages de l'Enfer, Grand Bouveron et les Vernets situés sur la commune de St Julien Labrousse et de charger M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de ces enquêtes.

IV – Développement économique

1. Demande de subvention pour le séminaire luxe et innovation :

M. le Président donne la parole à M. Daniel BERTHIER, Vice-président en charge du développement économique.

M. BERTHIER informe que le premier séminaire luxe et innovation a eu lieu au Cheylard le 28 novembre. Ce séminaire organisé par la CCPC, la Communauté de communes du Pays du Romans et Valence Agglo, a permis de favoriser les rencontres et échanges entre entreprises, experts et laboratoires de recherche de différentes filières, afin de créer un socle de réflexion et initier des projets communs. D'autres séminaires se dérouleront dont le prochain qui devrait avoir lieu courant du premier trimestre.

Il précise qu'une subvention peut être demandée au CDRA VALDAC.

M. le Président signale que ce projet poursuit la dynamique Vallée du Bijou et le développement économique de la CCPC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées auprès des financeurs.

2. Plan de financement 3^{ème} tranche ZA d'Aric :

M. BERTHIER explique que le bureau d'études n'a pas pu rendre un avant-projet et un estimatif concernant la troisième tranche d'aménagement de la ZA d'Aric. En revanche, il est opportun de prendre une délibération afin de pouvoir demander des subventions.

Il complète en disant que cette troisième tranche viendra terminer la viabilisation de la zone d'activités d'Aric en créant 17 lots supplémentaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'aménagement de la troisième tranche et de solliciter les subventions les plus élevées auprès des financeurs.

3. Attribution du marché de construction de la pépinière d'entreprises :

M. BERTHIER indique que le résultat de la consultation d'entreprises dans le cadre du marché de construction de la pépinière d'entreprises a été le suivant :

Pépinière d'entreprises - liste des entreprises retenues

Numéro du lot	Type de marché	Nom de l'attributaire	Montant du marché H.T
lot n°1	Gros œuvre	LEXTRAIT et fils	404 540,80 €
lot n°2	Isolation par l'extérieur- enduit de façades	Bati façades	28 673,61 €
lot n°3	Bardage bois	MARTIN Frères	48 400,89 €
lot n°4	Etanchéité	SAPEC	64 439,81 €
lot n°5	Menuiseries extérieures bois-aluminium	CHAZEL	73 075,00 €
lot n°6	Serrurerie	GIRAUD DELAY	51 324,50 €
lot n°6 bis	Portes industrielles	CHABANEL	5 386,00 €
lot n°7	Menuiseries intérieures bois	CHAZEL	68 187,25 €
lot n°8	Cloisons-Doublages-Faux plafond- Peinture	SOCEBAT	54 928,92 €
lot n°9	Revêtement de sol - Faïence	SARTRE Philippe	8 684,60 €
lot n°10	Ascenseur	COPAS	19 700,00 €
lot n°11	Plomberie-Sanitaire	PERICHON	24 229,00 €
lot n°12	Chauffage-Climatisation- VMC	PERICHON	115 000,00 €
lot n°13	Electricité	SARL EGBI	68 039,50 €
lot n°14	VRD	EIFFAGE TP	128 000,00 €
Total			1 162 609,88 €

V – Transports

1. Modification de la convention avec le Conseil Général sur le transport à la demande :

M. le Président donne la parole à M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge de ce dossier.

M. ROCHE indique que le Conseil Général de l'Ardèche a décidé de modifier son règlement concernant le service de transport à la demande. Ainsi, l'usager devra appeler une centrale de réservation départementale. Le service ne se déclenchera qu'à partir de deux usagers.

M. ROCHE précise que le département ne modifie pas son financement si ces règles sont respectées, à savoir 60 % du déficit constaté sur la ligne.

D'autre part, il souligne que seules deux lignes étaient concernées au 31 décembre. Toutefois, il propose, dans un souci d'équité et de lisibilité du service, que toutes les lignes soient renouvelées dans une seule et même convention avec le Conseil Général.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner son accord à un renouvellement total des 4 lignes de transport à la demande dans une même convention avec le Conseil Général jusqu'au 31/12/2014 et autorise le Président à la signer.

VI – Culture

1. Demande de subvention pour le Chemin des Cinq Sens :

M. le Président donne la parole à Mme Monique PINET, Vice-présidente en charge de la culture.

Mme PINET explique qu'il convient de solliciter la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche pour une subvention dans le cadre du projet du Chemin des Cinq Sens pour 2012.

Elle indique que pour 2011, la Communauté de communes a perçu 1 250 € pour 5 000 € de dépenses. Il est proposé de demander une subvention de 1 625 € pour un coût de projet de 6-7 000 €, en prenant le dixième anniversaire du Chemin des Cinq Sens.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs.

2. Demande de subvention pour le Festival des Articulés :

Mme PINET informe qu'un dossier de subvention doit être déposé dans le cadre du Festival des Articulés auprès de la Région et du Conseil Général.

Elle signale que pour 2011, les recettes totales (subventions, entrées) se sont élevées à 24 000 € pour un coût restant à la charge de la Communauté de communes de 55 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs.

3. Attribution aux porteurs de projet dans le cadre de la Fête de la Science :

Mme PINET rappelle que l'Arche des Métiers est coordinateur départemental de la Fête de la Science. A ce titre, la Communauté de communes perçoit une subvention de 15 000 € du CCSTI de Grenoble, coordinateur régional de cette action. Il revient ensuite à l'Arche des Métiers de reverser aux différents porteurs de projet. Elle indique que le montant total à reverser est de 6 640 €, le reste correspondant aux frais de communication, logistique engagés par l'Arche.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte des versements exposés au titre de subventions pour l'organisation de la Fête de la Science 2011.

4. Reversement de subventions dans le cadre des Exposciences 2011 :

Mme PINET rappelle que l'Arche des Métiers est le coordinateur départemental des Exposciences Drôme-Ardèche. Pour cette action, la Communauté de communes perçoit une subvention de 6 000 € du CCSTI de Grenoble, qui doit reverser pour partie aux établissements scolaires qui ont participé à cette manifestation.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les reversements exposés à hauteur de 510 € pour l'organisation des Exposciences Drôme-Ardèche 2011.

5. Projet Comenius Regio :

M. le Président explique que grâce à un contact privilégié avec Mme l'Inspectrice d'Académie, l'Arche des Métiers a l'opportunité de participer à un nouveau dispositif européen visant à favoriser l'échange de méthodes pédagogiques. Il souligne que ce premier partenariat pourrait se réaliser avec la Croatie. L'Inspection d'Académie demande à l'Arche des Métiers de devenir le partenaire opérationnel de ce projet. M. le Président propose que la Communauté de communes donne un accord de principe pour participer à ce projet et que l'Arche des Métiers en soit le partenaire privilégié.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour participer à un projet européen de mise en place d'actions scientifiques dans le cadre du dispositif "Comenius Regio".

6. Demande de subvention à la DRAC pour un projet Ecoles / Médiathèque :

Mme PINET informe le conseil qu'un projet de rencontres avec un auteur illustrateur pour la jeunesse se met en place entre la Médiathèque du Pays du Cheylard et les écoles de Dornas, St Michel, Les Nonières, Mariac et 4 classes du Cheylard. Ces rencontres se concrétiseront par des ateliers d'illustration et d'écritures, mais aussi des rencontres à la Médiathèque.

Mme PINET propose qu'une subvention soit demandée à la DRAC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite la subvention la plus élevée auprès de la DRAC dans le cadre de l'action "rencontre avec un auteur illustrateur" conduite par la médiathèque et plusieurs écoles du territoire.

VII – Finances

1. Décisions modificatives:

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE, Directrice, afin d'expliciter les décisions modificatives soumises au conseil.

Mme FAURE indique qu'en plus des 3 délibérations jointes à la convocation, d'autres se sont ajoutées concernant des ajustements budgétaires.

- Pour le budget assainissement :

- Une décision modificative permet l'intégration des frais d'études liées à l'opération de travaux en cours sur la STEP (opération d'ordre) pour 47 000 €.
- Une décision modificative n° 2 permet un ajustement concernant les ICNE à prendre en compte pour 2011 (opération d'ordre) pour 16 400 €.

- Pour le budget ZA des Prés de l'Eyrieux : une seule décision modificative concerne des ajustements des comptes de stocks pour 60 000 €.

- Pour le budget général :

- Une décision modificative n° 5 concerne des ajustements de crédits de fonctionnement.
- Une décision modificative n° 6 touche à des opérations d'ordre de rétrocession de matériels informatiques avec le Sivu des Inforoutes.

- Pour le budget ZA Aric : une décision modificative concerne des ajustements des ICNE pour 6 255 €.

- Pour le budget Activités Economiques : une décision modificative permet l'ouverture de crédits concernant l'acquisition de totems pour 730 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

2. Amortissement des frais d'études :

Mme FAURE indique qu'il convient de prévoir une durée d'amortissement pour les frais d'études n'ayant pas été suivies de réalisation. Il est proposé d'appliquer une durée d'amortissement de 5 ans.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de réalisation à 5 ans.

3. Approbation du tableau définitif des charges transférées 2011 :

M. le Président donne la parole à M. FAYARD, Président de la Commission Locale des Charges Transférées.

M. FAYARD rappelle qu'il convient comme chaque année de valider définitivement le tableau des charges transférées. Pour 2011, les transferts ont concerné l'adhésion au syndicat Eyrieux Clair.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le tableau définitif des charges transférées 2011.

4. Approbation du tableau provisoire des charges transférées 2012 :

M. FAYARD expose que la réunion de la CLECT du 24 novembre concernait l'application des charges transférées faisant suite aux modifications statutaires décidées le 4/10:

- Transfert de la Voie CFD Le Cheylard / Les Nonières
- Intégration dans les charges transférées du tronçon de la Gare à la Ferme de Marc pour la commune du Cheylard
- Transfert de la Voie dite des Collanges desservant la Voie CFD d'Eyrium à partir de la RD578.

Il explique que les calculs ont été faits selon les méthodes de calcul précédemment utilisées.

M. Maurice SANIEL et M. Jean-Luc PLANTIER, représentants de la Commune de St Cierge, contestent la méthode de calcul et désapprouvent ce type de répartition qui désavantage leur commune. Ils considèrent que le calcul est pratiqué sans distinction de la nature des voies et que le transfert en question concerne une voie ferrée. Ils souhaiteraient une révision du calcul.

Mme FAURE, Directrice de la CCPC, explique que les méthodes de calcul ont été mises en place lors du premier transfert de voirie lors de la création de la CCPC et que c'est la loi qui pose les bases de calcul des charges transférées à partir des comptes administratifs.

M. le Président, après un tour de table, comprend la demande, mais la CCPC ne peut pas se soustraire à la loi.

M. FAYARD précise que pour l'investissement, la méthode mise en place avait prévu de soustraire 60 % de subvention, alors que ce montant de financement n'est plus possible.

Le Conseil communautaire, par 32 voix pour, 1 abstention et 4 contre, décide d'approuver le tableau des charges transférées et de charger le président de son application à partir du 1^{er} janvier 2012.

5. Admission en non-valeur :

M. le Président donne la parole à Mme Carine FAURE.

Mme la Directrice informe que le Trésorier du Cheylard a fait état de créances irrécouvrables sur les exercices 2009 et 2011 pour un montant total de 78,96 euros.

Il est proposé d'admettre en non-valeur ces titres de recettes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n° 188 de l'exercice 2009 et 129 de l'exercice 2011 pour un montant total de 78,96 euros.

6. Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

M. le Président rappelle qu'il faut désigner les membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Certaines communes n'ayant pas donné de liste, il sera effectué un rappel et proposé une liste avant l'envoi au Directeur Départemental des Finances Publiques pour désignation des membres.

VIII – Questions diverses

CDAC Gamm Vert :

M. Daniel BERTHIER informe du dépôt par Gamm Vert d'un dossier d'autorisation commerciale devant la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Cette autorisation concerne l'installation de Gamm Vert dans la Zone de la Palisse.

IX – Communications du Président

1. Futures intercommunalités / Réunion de la CDCI du 2 décembre 2011 à la Préfecture:

M. le Président informe les délégués qu'un amendement avait été déposé par les communes d'Eyrieux aux Serres pour qu'elles gardent leur unité territoriale. Cet amendement a été rejeté lors de la réunion de la CDCI de vendredi 2 décembre au cours de laquelle le projet de schéma du Préfet a été adopté après de longs débats, c'est-à-dire une nouvelle intercommunalité regroupant le Haut-Vivarais, les Boutières, la CCPC, les Châtaigniers, Beauvène, Chalancon et St Sauveur de Montagut.

Il précise que la loi prévoit que les schémas doivent être en place avant le 31/01/2013.

A la suite de l'avis de la CDCI, la Préfecture va devoir l'entériner pour que les territoires puissent travailler au futur regroupement.

2. Assises de l'Industrie :

M. le Président informe qu'une table ronde avait été demandée par les syndicats lors des manifestations. M. le Préfet a décidé de réunir syndicats, entreprises et élus le lundi 12 décembre en Préfecture. La CCPC sera représentée.

3. Inauguration Salle de Sport Antoine Cayrol :

M. le Président se réjouit de la fête occasionnée lors de l'inauguration de la Salle de sport Antoine Cayrol. Il rappelle qu'Antoine Cayrol est cheylarois et qu'il fait partie des hommes qui ont gravi l'Everest et atteint les deux pôles. C'est avec beaucoup d'émotion que cet alpiniste a dévoilé avec les élus l'enseigne à son nom.

Avant de clôturer les débats, M. le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous les délégués et indique que la mairie de St Barthélemy le Meil offre le verre de l'amitié.

Les débats étant épuisés, M. le Président clôturer la séance.

Fin de la séance à 20h17

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de communes
du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

